

REGLEMENT RELATIF AUX TAXES

TAXES RELATIVES AUX BREVETS ET CERTIFICATS D'ADDITION	TAXES F.CFA (1euro = 655,957 F.CFA)
<p>TITRE I LES TAXES APPLICABLES EN MATIERE DE BREVETS ET DE CERTIFICATS D'ADDITION</p>	
1- Taxes pour l'obtention des brevets et de certificats d'addition :	
a) Dépôt de brevet couvrant la première année	225.000
b) Dépôt de certificat d'addition	285.000
c) Revendication de priorité, par priorité	63.000
d) Publication d'un brevet ou d'un certificat d'addition	365.000
e) Supplément par revendication au-delà de la 10 ^e	45.000
f) Longueur du mémoire descriptif :	
*de 11 à 20 pages dactylographiées ou de planches de dessins (format A4)	120.000
*de 21 à 30 pages ou planches	300.000
*de 31 à 40 pages ou planches	600.000
au-delà, à raison de 80.000 F.CFA par tranche de 10 pages ou planches indivises	
g) Modification ou rectification d'erreurs matérielles	
- par modification ou erreur	40.000
h) Taxes de formulation proposée lors de l'examen technique	
*concernant le titre	35.000
*concernant la description, par page	20.000
*concernant les revendications :	
- par revendication indépendante	75.000
- par revendication dépendante	25.000
*concernant les figures ou les formules chimiques :	
- par figure ou formule chimique	35.000
*concernant l'abrégé	35.000
i) Transformation d'une demande de certificat d'addition en une demande de brevet	50.000
	105.000
2 - Taxes pour le maintien en vigueur des brevets :	
a) Annuités relatives au brevet	
*de la 2 ^e année à la 5 ^e année, par année	220.000
*de la 6 ^e année à la 10 ^e année, par année	375.000
*de la 11 ^e année à la 15 ^e année, par année	500.000
*de la 16 ^e année à la 20 ^e année, par année	650.000
b) Supplément pour paiement tardif d'annuité(s)	70.000
3 - Taxes de Restauration des Droits (Paiement tardif d'annuités ou dépôt hors délai de priorité) :	
*Faute imputable au déposant	375.000
*Faute imputable au mandataire	650.000
*Taxe de publication des décisions de restauration, par décision	60.000
4 - Taxes concernant le registre spécial des brevets :	
a) Inscription au registre spécial des brevets	265.000
b) Délivrance d'une copie de toute inscription au RSB	60.000
5 - Taxes de recherches :	
a) Recherche de dépôt ou d'inscription au RSB	110.000
b) Recherche documentaire sur l'état de la technique	120.000
c) Recherche portant sur un brevet, un certificat d'addition	110.000

REGLEMENT RELATIF AUX TAXES

6 - Taxes pour l'obtention de renseignements :	
a) Délivrance d'une copie officielle de la description et dessins ou des documents de priorité d'une demande de brevet ou d'un certificat d'addition	
*Jusqu'à 10 pages ou planches	60.000
*Au dessus de 10 pages ou planches (par page ou planche supplémentaire)	15.000
b) L'état d'inscription au Registre Spécial des Brevets ou Certificats d'Addition	80.000
c) Délivrance d'un duplicata d'une pièce ou d'une attestation concernant un brevet d'invention ou un certificat d'addition	55.000
d) Authentification d'un fascicule imprimé d'un brevet ou d'un certificat d'addition	55.000
e) Délivrance d'un état de versement d'annuités	110.000
f) Communication d'originaux de brevets ou de certificats d'addition	30.000
7 - Taxe de recours, par recours	960.000
8 - Taxes d'extension :	
*De l'OAPI vers un nouvel Etat membre	
-brevets	125.000
-certificats d'addition	150.000
*D'un nouvel Etat membre vers l'OAPI	
-brevets	250.000
-certificats d'addition	300.000
*Supplément pour demande d'extension tardive d'un nouvel Etat vers l'OAPI ou de l'OAPI vers un nouvel Etat	70.000
*Correction d'erreurs matérielles sur le formulaire d'extension	25.000
9 - Autres taxes :	
Changement de mandataire, par demande de brevet	90.000
TAXES RELATIVES AUX MODELES D'UTILITE	
TITRE II	
LES TAXES APPLICABLES EN MATIERE DE MODELES D'UTILITE	
1 - Taxes pour l'obtention d'un modèle d'utilité :	
a) Dépôt d'un modèle d'utilité	20.000
b) Revendication de priorité, par priorité	25.000
c) Publication d'un modèle d'utilité	30.000
d) Supplément pour revendication au delà de la 10e	40.000
e) Modification ou rectification par erreur matérielle	18.000
2 - Taxes de maintien en vigueur :	
Annuités relatives au modèle d'utilité :	
-de la 2 ^e à la 5 ^e annuité	20.000
-de la 6 ^e à la 10 ^e annuité	35.000
3 - Taxes de restauration des droits :	
a) Taxe de restauration, par restauration	
-Faute imputable au déposant	100.000
-Faute imputable au mandataire	260.000
b) Taxe de publication par décision de restauration de modèle d'utilité	30.000
4 - Taxes concernant le registre spécial des modèles d'utilité :	
a) Taxe d'inscription au Registre Spécial des Modèles d'Utilité	50.000
b) Taxe de délivrance d'une copie de toute inscription	15.000

REGLEMENT RELATIF AUX TAXES

<p>5 - Taxes de recherches :</p> <p>Taxe de recherche de dépôt ou d'inscription au Registre Spécial des Modèles d'Utilité</p>	25.000
<p>6 - Taxes pour l'obtention de renseignements :</p> <p>a) Taxe de délivrance d'une copie officielle de la description et des dessins ou des documents de priorité d'une demande d'enregistrement de modèle d'utilité, copie des documents comprise :</p> <p style="padding-left: 20px;">*Jusqu'à 10 pages ou planches</p> <p style="padding-left: 20px;">*Au-dessus de 10 pages ou planches par page ou planche supplémentaires</p> <p>b) Taxe de délivrance d'un duplicata d'une pièce ou d'une attestation concernant un modèle d'utilité</p>	15.000 5.000 35.000
<p>7 - Taxe de recours, par recours</p>	250.000
<p>8 - Taxes d'extension :</p> <p style="padding-left: 20px;">*D'un nouvel Etat membre vers l'OAPI</p> <p style="padding-left: 20px;">*De l'OAPI vers un nouvel Etat</p> <p style="padding-left: 20px;">*Supplément pour demande d'extension tardive d'un nouvel Etat vers l'OAPI ou de l'OAPI vers un nouvel Etat</p> <p style="padding-left: 20px;">*Taxe de correction d'erreurs matérielles constatées sur un formulaire d'extension</p>	150.000 50.000 30.000 10.000
<p>9 - Autres taxes :</p> <p>Changement de mandataire, par demande de modèle d'utilité</p>	90.000
<p>TAXES RELATIVES AUX MARQUES DE PRODUITS ET DE SERVICES</p> <p><i>TITRE III</i></p> <p>LES TAXES APPLICABLES EN MATIERE DE MARQUES DE PRODUITS OU DE SERVICES</p>	
<p>1 - Taxes pour l'obtention de l'enregistrement de marques :</p> <p>a) Dépôt d'une demande d'enregistrement d'une marque</p> <p>b) Classe de produits ou de services auxquels s'applique la marque (par classe au-dessus de la 3^e classe)</p> <p>c) Revendication de la priorité d'un dépôt antérieur, par priorité</p> <p>d) Dépôt de règlement déterminant les conditions d'emploi d'une marque collective</p> <p>e) Dépôt d'un texte modificatif du règlement après enregistrement de la marque collective</p> <p>f) Correction d'erreurs matérielles constatées aux mentions sur les formulaires</p> <p>g) Correction d'erreurs matérielles constatées après publication</p> <p>h) Supplément pour publication en couleurs</p>	400.000 82.000 75.000 130.000 60.000 40.000 60.000 50.000
<p>2 - Taxes pour le renouvellement des marques :</p> <p>a) Renouvellement de dépôt d'une marque</p> <p>b) Supplément pour renouvellement tardif</p> <p>c) Par classe de produit ou de service pour tout renouvellement</p>	400.000 130.000 100.000
<p>3 - Taxes de restauration des droits, par restauration</p> <p>a) Taxe de restauration, par restauration</p> <p style="padding-left: 20px;">-Faute imputable au déposant</p> <p style="padding-left: 20px;">-Faute imputable au mandataire</p>	375.000 650.000
<p>4 - Taxes concernant le registre spécial des marques :</p> <p>a) Inscription et publication des changements qui affectent la propriété</p> <p>b) Inscription et publication concernant l'annulation, l'expiration, la suspension ou la reprise d'exécution de concession de licence</p> <p>c) Inscription et publication des changements de dénomination, d'adresse, de forme sociale ou juridique</p> <p>d) Apport par fusion ou transfert</p>	265.000 265.000 265.000 265.000

REGLEMENT RELATIF AUX TAXES

5 - Taxes de recherches :	
a) Portant sur les éléments verbaux d'une marque	95.000
b) Portant sur les éléments figuratifs d'une marque	95.000
c) De recherche d'une marque applicable à plus de 3 classes par classe	10.000
6 - Taxes pour l'obtention de renseignements :	
a) Délivrance d'une copie de toute inscription, de radiation ou d'un état des inscriptions subsistant sur une marque	60.000
b) Délivrance d'un certificat d'identité de marque déposée	90.000
c) Communication de renseignements sur une marque	70.000
d) Copie d'une pièce d'un document de demande d'une marque	10.000
e) Copie certifiée de l'enregistrement d'une marque	80.000
f) Envoi d'un tiré à part ou d'une photocopie de l'enregistrement d'une marque signalée dans la réponse à une demande de recherche d'antériorité	10.000
7 - Taxe de recours, par recours	960.000
8 - Opposition	150.000
9 - Revendication de propriété	150.000
10 - Taxes d'extension :	
*D'un nouvel Etat membre vers l'OAPI	250.000
*De l'OAPI vers un nouvel Etat membre	37.500
*Supplément pour demande d'extension tardive d'un nouvel Etat vers l'OAPI ou de l'OAPI vers un nouvel Etat	50.000
*Correction d'erreurs matérielles constatées sur le formulaire d'extension	10.000
11 - Autres taxes :	
Changement de mandataire, par demande de marque	90.000
TAXES RELATIVES AUX DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS	
<i>TITRE IV</i>	
LES TAXES APPLICABLES EN MATIERE DE DESSINS OU MODELES INDUSTRIELS	
1 - Taxes pour l'obtention de l'enregistrement des dessins ou modèles industriels :	
a) Dépôt simple :	
-Dépôt	50.000
-Publication	30.000
-Supplément pour publication en couleur	20.000
-Spéciale par dépôt comportant un modèle sous forme de spécimen (objet en nature)	10.000
-Publicité	15.000
b) Dépôt multiple :	
-Dépôt	75.000
-Publication	40.000
-Supplément pour publication en couleur	30.000
-Spéciale par dépôt comportant un modèle sous forme de spécimen	20.000
-Publicité par dessin ou modèle	15.000
c) Revendication de priorité, par priorité revendiquée	35.000
d) Rectification d'erreurs matérielles	10.000
e) Reproduction de dessin ou modèle, par dessin ou modèle	10.000

REGLEMENT RELATIF AUX TAXES

2 - Taxes pour le renouvellement des dessins et modèles :	
a) Renouvellement	115.000
b) Supplément pour renouvellement tardif par dossier	45.000
c) Correction d'erreurs matérielles, avant publication	10.000
d) Correction d'erreurs matérielles, après publication	15.000
3 - Taxes de restauration des droits :	
-Faute imputable au déposant	250.000
-Faute imputable au mandataire	400.000
-Publication d'une décision de restauration d'un dessin ou modèle	70.000
4 - Taxes concernant le registre spécial des dessins ou modèles industriels :	
a) Inscription et publication des changements affectant la propriété d'un dessin ou modèle industriel	150.000
b) Inscription et publication concernant l'annulation, l'expiration, la suspension ou la reprise d'exécution de concession de licence	150.000
c) Inscription et publication des changements de dénomination, d'adresse, de forme sociale ou juridique	150.000
5 - Taxe de recherche d'antériorité	90.000
6- Taxes pour l'obtention des renseignements :	
a) Délivrance d'une copie de toute inscription, de radiation ou d'un état des inscriptions subsistant sur les dessins et modèles industriels	10.000
b) Copie des documents figurant dans le dossier d'une demande	10.000
c) Copie officielle d'un dessin et modèle industriel non encore publié comportant une épreuve photographique	15.000
d) Délivrance d'une reproduction de DM mise à disposition du public :	
-Reproduction en noir et blanc	15.000
-Reproduction en couleur	20.000
7 - Taxe de recours, par recours	960.000
8 - Opposition	150.000
9 - Taxes d'extension :	
*D'un nouvel Etat membre vers l'OAPI	20.000
*De l'OAPI vers un nouvel Etat membre	5.000
*Supplément pour demande d'extension tardive d'un nouvel Etat vers l'OAPI ou de l'OAPI vers un nouvel Etat	10.000
*Correction d'erreurs matérielles constatées sur le formulaire d'extension	2.000
10 - Autres taxes :	
-Changement de mandataire, par dessin ou modèle	90.000
-Extrait de radiation d'un dessin	60.000
TAXES RELATIVES AUX NOMS COMMERCIAUX	
<i>TITRE V</i>	
LES TAXES APPLICABLES EN MATIERE DE NOMS COMMERCIAUX	
1 - Taxes pour l'obtention de l'enregistrement des noms commerciaux :	
a) Dépôt et publication d'un nom commercial	
-Personne physique	10.000
-Personne morale	20.000
b) Correction d'erreurs matérielles aux mentions portées sur la requête	5.000

REGLEMENT RELATIF AUX TAXES

<p>2 - Taxes de renouvellement des noms commerciaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Personne physique 10.000 -Personne morale 20.000 -Supplément pour renouvellement tardif : <ul style="list-style-type: none"> .Personne physique 3.000 .Personne morale 5.000 	
<p>3 - Taxes de restauration des droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Faute imputable au déposant 50.000 *Faute imputable au mandataire 100.000 *Publication d'un nom commercial restauré 15.000 	
<p>4 - Taxes concernant le registre spécial des noms commerciaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Personne physique 15.000 -Personne morale 30.000 	
<p>5 - Taxes de recherches d'antériorité</p>	90.000
<p>6 - Taxes pour l'obtention de renseignements</p> <ul style="list-style-type: none"> *Taxes de délivrance d'une copie de toute inscription, de radiation ou d'un état des inscriptions subsistant sur les noms commerciaux 10.000 *Copie d'une pièce figurant dans le dossier d'une demande 7.000 	
<p>7 - Taxe de recours, par recours</p>	960.000
<p>8 - Taxes de requête en opposition</p>	125.000
<p>9 - Taxes d'extension :</p> <ul style="list-style-type: none"> *D'un nouvel Etat membre vers l'OAPI <ul style="list-style-type: none"> -Personne physique 7.500 -Personne morale 15.000 *De l'OAPI vers un nouvel Etat <ul style="list-style-type: none"> -Personne physique 4.000 -Personne morale 8.000 *Supplément pour demande d'extension tardive d'un nouvel Etat vers l'OAPI ou de l'OAPI vers un nouvel Etat 5.000 *Correction d'erreurs matérielles constatées sur le formulaire d'extension 2.500 	
<p>10 - Autres taxes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Changement de mandataire, par nom commercial 60.000 	
<p>TAXES RELATIVES AUX INDICATIONS GEOGRAPHIQUES</p> <p><i>TITRE VI</i></p> <p>LES TAXES APPLICABLES EN MATIERE D'APPELLATION D'ORIGINE</p>	
<p>1 - Taxes pour l'obtention de l'enregistrement d'une indication géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Dépôt d'une demande d'enregistrement d'une indication géographique 90.000 b) Correction d'erreurs matérielles constatées aux mentions sur les formulaires : <ul style="list-style-type: none"> -Avant publication 15.000 -Après publication 20.000 c) Publication d'une demande d'enregistrement d'indication géographique 55.000 d) Supplément de publication en couleur 30.000 	
<p>2 - Taxes de restauration des droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Faute imputable au déposant 50.000 *Faute imputable au mandataire 100.000 *Publication d'une indication géographique restaurée 15.000 	

REGLEMENT RELATIF AUX TAXES

<p>3 - Taxes relatives au registre spécial des indications géographiques : Inscription de tout changement affectant une indication géographique</p>	150.000
<p>4 - Taxes de recherches d'antériorité</p>	95.000
<p>5 - Taxes pour l'obtention de renseignements :</p> <p>a) Délivrance d'une copie d'un état d'inscription subsistant sur les indications géographiques données</p> <p>b) Délivrance d'un certificat d'identité de l'indication géographique déposée</p> <p>c) Copie d'une pièce figurant dans les documents d'indication géographique</p> <p>d) Délivrance d'une copie certifiée</p>	<p>10.000</p> <p>10.000</p> <p>10.000</p> <p>70.000</p>
<p>6 - Taxes de recours, par recours</p>	960.000
<p>7 - Taxes de requête en opposition</p>	150.000
<p>8 - Taxes d'extension :</p> <p>*D'un nouvel Etat membre vers l'OAPI</p> <p>*De l'OAPI vers un nouvel Etat membre</p> <p>*Correction d'erreurs matérielles constatées sur le formulaire d'extension</p>	<p>60.000</p> <p>10.000</p> <p>2.500</p>
<p>9 - Autres taxes :</p> <p>a) Renonciation en matière d'indication géographique</p> <p>b) Changement de mandataire, par indication géographique</p>	<p>70.000</p> <p>90.000</p>
<p>TAXES RELATIVES AUX SCHEMAS DE CONFIGURATION (TOPOGRAPHIES) DE CIRCUITS INTEGRES</p> <p><i>TITRE VII</i></p> <p>LES TAXES APPLICABLES EN MATIERE DE SCHEMAS DE CONFIGURATION (TOPOGRAPHIES) DE CIRCUITS INTEGRES</p>	
<p>1 - Taxes pour l'obtention de schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés :</p> <p>a) Dépôt d'une demande d'enregistrement de circuit intégré</p> <p>b) Publication d'un circuit intégré</p> <p>c) Longueur du mémoire descriptif (description, revendication, planches de dessins à payer au moment du dépôt ou au plus tard avant la délivrance) :</p> <p style="padding-left: 20px;">*De 11 à 20 pages dactylographiées ou de planches de dessins (format A4)</p> <p style="padding-left: 20px;">*Au-delà 21 pages ou planches, par tranche de 10 pages ou planches indivises</p> <p>d) Modification ou rectification d'erreurs matérielles avant publication sur les formulaires de dépôt, les descriptions et les dessins de circuit intégré, par erreur ou modification</p> <p>e) Modification ou rectification d'erreurs matérielles après publication sur les formulaires de dépôt, les descriptions et les dessins de circuit intégré, par erreur ou modification</p>	<p>225.000</p> <p>365.000</p> <p>120.000</p> <p>80.000</p> <p>40.000</p> <p>50.000</p>
<p>2 - Taxes concernant le registre spécial des circuits intégrés :</p> <p>a) Inscription ou radiation au registre spécial des schémas de configuration</p> <p>b) Délivrance d'un extrait du registre spécial des schémas de configuration</p>	<p>265.000</p> <p>60.000</p>
<p>3 - Taxes de recherches :</p> <p>a) Recherche de dépôt ou d'inscription au registre spécial des schémas de configuration</p> <p>b) Recherche documentaire sur l'originalité</p>	<p>95.000</p> <p>120.000</p>

REGLEMENT RELATIF AUX TAXES

4 - Taxes pour l'obtention de renseignements :	
a) Délivrance d'une copie officielle de la description, des dessins et de l'originalité d'une demande de schémas de configuration copie des documents comprise :	
*Jusqu'à 10 pages ou planches	60.000
*Au-dessus de 10 pages ou planches (par page ou planche supplémentaire)	15.000
b) L'état d'inscription au RSSC	80.000
c) Délivrance d'un duplicata d'une pièce ou d'une attestation concernant un schéma de configuration de circuits intégrés	55.000
d) De recherche portant sur un schéma de configuration de circuit intégré	75.000
e) D'authentification d'un fascicule imprimé d'un schéma de configuration de circuits intégrés	55.000
f) De communication d'originaux de schéma de configuration de circuits intégrés	30.000
5 - Taxe de recours, par recours	960.000
6 - Taxes d'extension :	
*De l'OAPI vers un nouvel Etat membre	75.000
*D'un nouvel Etat membre vers l'OAPI	150.000
*Supplément pour demande d'extension tardive d'un nouvel Etat vers l'OAPI ou de l'OAPI vers un nouvel Etat	30.000
*De correction d'erreurs matérielles constatées sur le formulaire d'extension	15.000
TAXES DIVERSES	
Taxes d'agrément des mandataires	
-Personnes physiques	250.000
-Personnes morales	500.000
VENTE DES PUBLICATIONS	
a) Fascicules de brevet et de certificat d'addition :	
*En dessous de 20 feuillets	10.000
*De 21 à 40 feuillets	20.000
*Au delà de 40 feuillets	10.000,
	par tranche supplémentaire de 10 feuillets indivis
b) Bulletin officiel (BOPI)	
*L'exemplaire	30.000
*Abonnement annuel	100.000
c) Autres publications	
*Accord de Libreville	25.000
*Accord de Bangui	35.000
*Instructions administratives	45.000
*Document d'informations	8.000
*Annuaire statistique	2.500
*Recueil des décisions de la Commission Supérieure de Recours	10.000
*Publications spécialisées	15.000
*Recueil statistique	50.000

Libellé : Taxes applicables en matière d'Obtentions Végétales	Taxes F.CFA (1euro= 655,957 FCFA)
I – Taxes pour l'obtention du Certificat d'Obtention Végétale	
Taxe de dépôt de la demande	590.000
Taxe de publication de la demande et de la dénomination proposée	50.000
Taxe de proposition de la dénomination lorsqu'elle ne figure pas dans la demande	100.000
Taxe de changement de dénomination	120.000
Taxe de revendication de priorité (par priorité)	110.000
Taxe de rectification d'erreur matérielle, par erreur	40.000
Taxe d'opposition à la dénomination de l'Obtention Végétale	150.000
Taxe de publication du Certificat d'Obtention Végétale	75.000
Taxe de Recours	960.000
Taxe copie officielle des exemplaires de la description de la variété, par copie officielle	100.000
Taxe de renseignements	70.000
II – Taxe relative à l'examen technique	
En cas d'examen en culture, par cycle d'expérimentation	625.000
En cas d'examen simplifié	PM
a) Taxe de reprise de rapport	
Lorsqu'il n'est pas procédé à l'examen en culture sur le territoire de l'OAPI: Droit unique auquel s'ajoute le montant des droits facturés par le service étranger	PM
b) Taxe pour le maintien de la variété (par cycle de culture)	
	PM
III – Taxes annuelles pour le maintien en vigueur du certificat d'Obtention Végétale (COV)	
Première annuité	250.000
Deuxième annuité	250.000
Troisième annuité	250.000
Quatrième annuité	250.000
Cinquième	250.000
Sixième à vingtième ou vingt cinquième annuité	300.000
Taxe supplémentaire en cas de paiement en retard	70.000
Taxe de délivrance de l'état de versement d'annuités	110.000
IV – Taxe de restauration des droits	
a) – Lorsqu'il s'agit d'une revendication de priorité	
* Faute imputable au mandataire	650.000
* Faute imputable au déposant ou à toute autre circonstance	375.000
b) – Lorsqu'il s'agit d'une déchéance due au non paiement d'une annuité dans les délais réglementaires :	
* Faute imputable au mandataire	650.000
* Faute imputable au déposant ou à toute autre circonstance	375 000

V – Taxes concernant le Registre Spécial des Obtentions Végétales	
Taxe d'inscription ou de radiation au Registre Spécial des Obtentions Végétales	265.000
Taxe de délivrance d'une copie de l'état d'inscription ou radiation ou certificat négatif d'inscription	100.000
VI-Taxes d'extension :	
D'un nouvel Etat vers l'OAPI	250 000
De l'OAPI vers un nouvel Etat	125 000
Taxe de retard d'extension	50 000
VII-Autre taxe	
Taxe de changement de mandataire	90 000